

**Date** : le 20 décembre 2010

**Rédacteur** : C. Beurois, Médiation et Environnement (M&E)

**Attention** : Aux membres du Comité Permanent de la Concertation (CPC)

**Copie** : Loïc Blondiaux et Jean Lafont, V Feltesse, Président de la CUB, CUB/Direction Grands Travaux pour information

**Référence** : réunion du CPC du 17 décembre 2010

**Objet** : compte rendu

**Préambule** : Ce compte rendu ne constitue pas un verbatim de nos échanges tenus lors de la réunion du CPC Jean Jacques Bosc du 17 décembre 2010. A ce titre, il reprend les points principaux issus de ceux-ci. Le présent document est validé dans sa forme et son contenu par les garants de la concertation, Loïc Blondiaux et Jean Lafont. Vous pouvez bien évidemment produire tous commentaires ou remarques à son sujet qui seront mis à disposition des membres du CPC lors de notre prochaine réunion.

La réunion a fait l'objet d'un enregistrement intégral, source de ce présent compte rendu.

### **Participants :**

Voir liste en pièces annexes.

**Format de la réunion** : La réunion s'est déroulée à l'Hôtel Communautaire de 18h à 20h30 sous la présidence de N. Florian, vice-président à la CUB en charge de la continuité entre les deux rives et de Christine Jean, Vice présidente du CPC.

**Déroulé de la réunion** : C. Beurois, Médiation et Environnement, ouvre la séance suivant l'ordre du jour.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- ✓ ***Bilan des ateliers et du forum***
- ✓ ***Proposition et validation des points principaux de recommandations pour la réunion de clôture du 6 janvier 2011.***
- ✓ ***Points divers***

### **Points d'échange principaux:**

#### **✓ *Bilan des ateliers et du forum***

Cette première partie de discussion n'avait pas vocation à produire une évaluation complète du dispositif et des réunions de l'automne mais de rendre compte aux membres du CPC n'ayant pas assisté aux réunions les enseignements principaux du point de vue de ceux qui ont effectivement participé. Une réunion spécifique du CPC est programmée sur cette question de l'évaluation du processus de concertation pour la mi-janvier afin de se donner réellement le temps de conduire ce travail.

#### ➤ *Points de discussion :*

**Noëlle Ribot pour le collectif du grand Belcier** pointe principalement le manque de présence des élus dans les ateliers ce qui peut expliquer en retour le manque de présence des habitants.

**Michel Mercier** souligne quand à lui que pour la ville de Bègles, les élus se sont organisés pour assurer une présence permanente lors des ateliers et que d'autre part, il ne peut que se féliciter de l'engagement des comités de quartiers et d'arrondissement dans le dispositif, ce qui a permis un bon relai avec les habitants.

**JC Savy**, pour le GRH de Floirac regrette le manque de présence des habitants et note que les membres du CPC sont de fait devenus des citoyens experts. L'absence des élus n'est pas un problème en soi puisqu'au final, ils se positionneront sur le projet.

Pour **Michel Lalanne** des comités de quartier de Bègles, l'idée de la concertation était celle d'une participation commune des élus, habitants et association. Il note de ce point de vue un déséquilibre avec les communes. Il note également que le courrier des associations de l'été dernier a permis, en ce qui concerne la commune de Bègles, une présence plus affirmée des élus et des citoyens.

Pour **Michel Lesbats** d'aquitaine alternative, l'ensemble des participants ont bien compris les spécificités de la concertation versus un débat public type consultation. Le travail pour dégager des objectifs communs s'est déroulé dans un esprit d'ouverture. Il attend maintenant de pouvoir en faire un suivi pour fidéliser les citoyens et élus et pour que ce qui est proposé soit pris en compte. La difficulté pointée est celle de l'emboîtement des périmètres qui ne facilite pas l'exercice. Il pense que ce qui n'a pas marché est la mise à disposition de document encore trop peu accessible au citoyen et qu'il faudrait faire de ce point de vue un effort complémentaire de pédagogie.

**Christophe Beurois** souligne cette question du citoyen qui s'engage dans la concertation et qui devient de fait expert. Faut-il demander à tous les citoyens de devenir expert pour s'engager dans la concertation ? le pari du dispositif était davantage d'offrir la possibilité pour ceux qui le souhaitaient, de pouvoir améliorer leur compétences techniques sur le sujet sans que ce soit un préalable à leur participation.

**Christine Jean** pour la SEPANSO s'interroge sur comment attirer les gens dans la concertation. Elle pense que les gens qui ont participé au processus y ont trouvé de l'intérêt et elle espère que le résultat sera pris en compte dans la décision.

**Nicolas Guenro** pour AutoCool pense que par rapport à la mobilisation des citoyens, on a fait des erreurs dans le choix des termes avec par exemple le titre du forum peut lisible pour l'habitant.

✓ ***Discussion sur les recommandations issues des ateliers et forum***

**Christophe Beurois** précise en préambule que l'objet de la discussion n'est pas de remettre en cause le fond des recommandations des ateliers et forum qui sont issus de la phase publique mais davantage de les faire partager à ceux qui étaient absent de ces étapes et éventuellement, de les clarifier dans la forme. La nouvelle version des recommandations issue des remarques du CPC est annexée à ce présent compte rendu et validée par le garant Loïc Blondiaux, qui a accompagné la séance.

**Nicolas Florian**, suite à une interpellation d'un membre du CPC, précise qu'il quitte sa délégation aux franchisements pour prendre celle du développement économique. Il sera remplacé par Jean Charles Bron. Sur la concertation, septique au début, Il considère avoir beaucoup appris et évolué. Travailler avec les techniciens était très enrichissant et il pointe les grandes ressources disponibles à ce titre au sein de la CUB. Le garant est également une grande valeur ajoutée au dispositif et que pour lui, la concertation est un succès et qu'au final, les gens ont montré beaucoup de capacité d'analyse et de sérénité.

***Les discussions sont relevées par n° de recommandations. Il s'agit des numéros de la version présentée en séance et non pas de celle annexée au présent document qui à été remanié.***

***Recommandation 1 :***

La notion d'instance de concertation entre les différents chantiers sur les quartiers est une demande forte. C'est différent de la gestion strict du chantier et relève de la coordination.

Pour **Euratlantique**, c'est effectivement un sujet difficile d'autant plus que chaque projet a une maîtrise d'ouvrage différente. Il va y avoir mise en place d'une opération pour gérer les chantiers du point de vue de la propriété, de la sécurité interne et externe et les différents plannings. On peut y associer des habitants mais pas trop nombreux, à travers des visites.

***Recommandation 2 : RAS***

***Recommandation 3 : RAS***

***Recommandation 4 : RAS***

***Recommandation 5 :***

L'ensemble du CPC pointe l'importance de cette recommandation

**Recommandation 6 :** RAS

**Recommandation 7 :** RAS

**Recommandation 8 :**

**Nicolas Florian** fait état d'une étude produite par le délégataire de transport en commun Keolis pour la possibilité de mettre en place un transport fluvial sur la Garonne. Un budget est prévu. Le délégataire s'engage sur des navettes fluviales hybrides. Il ne manque plus que la validation du budget et les éléments de tracé.

**Christine Jean** rappelle qu'il est encore mieux que ces navettes soient intégrées dans le réseau de TCSP pour éviter les ruptures de charge.

**Recommandation 9 :**

**Laure Curvale** pointe le risque que, s'il y a plus de place sur le pont pour les modes doux, la pression de l'automobile peut être très forte sur ces espaces et qu'il est difficile de savoir ce que seront les usages de demain. C'est pour elle une vision optimiste.

**Michel Lesbats** acquiesce à la vision optimiste et souligne l'importance de disposer d'un indicateur à l'échelle de la CUB sur la diminution des émissions de CO2.

**Mr Vernet** pour Droit des piétons demande si le lien a été fait avec les deux journées de réflexion de la CUB sur la mobilité. C.Beurois répond par la négative, celle-ci étant postérieures aux sessions d'ateliers.

**Michel Lalanne** dit que l'intervention de Laure Curvale fait écho à ce qui c'est dit à postériori par des participants des ateliers. Il ne faut pas séparer les recommandations et les attendus des recommandations qui en précisent le cadre, ni de l'encadré général qui en précise l'esprit. Sans cela, la recommandation 9 est suffisamment généraliste pour ouvrir la porte à de mauvaises interprétations. Il faut éviter tout risque d'ambiguité.

**Nicolas Guenro** ne comprends pas la notion d'évolutivité de l'ouvrage depuis le début. Pour lui, c'est une chimère de faire évoluer la part dévolue à la voiture. Il y aura une inertie très grande et il faut davantage une réflexion importante au démarrage.

**Michel Mercier** pense qu'il faut que les gens qui voient les recommandations voient les textes qui les précédent. Pour le futur, il faut faire confiance à la démocratie car ce que nous pensons bien aujourd'hui sera peut être remis en cause dans 20 ans. Dans ce cadre, l'espace n'est jamais un défaut.

**Noëlle Ribot** rappelle qu'il faut une ambition très forte sur ces questions pour rendre contraignante la circulation des voitures.

**Christine Jean** souhaite rajouter le volet « emblématique » du futur ouvrage du point de vue de la volonté de la CUB de promouvoir les circulations douces. Le texte de l'attendu doit être intégré dans la recommandation.

**Nicolas Florian** rebondi sur l'intervention de Michel Mercier en notant que la limitation du développement du Tram est liée au manque d'espace disponible dans la ville.

**Bertrand Arnault de Sartre** propose également l'intégration de l'attendu dans la recommandation. Il précise également que le profil 3 repris dans la recommandation ne donne pas uniquement une indication de largeur mais aussi une indication d'usage, ce qui pondère le risque de surreprésentation du mode automobile.

**Recommandation 10 :** RAS

**Recommandation 11 :** RAS

**Recommandation 12 :**

**Christine Jean** pense que pour la question des raccordements en trémie, il n'y avait pas unanimité et que si les questions soulevées sont bonnes, le statut de recommandation lui semble fort.

**Jacques Sabirou** pour relai C lui répond qu'effectivement, il n'y avait pas unanimité mais consensus.

**Recommandation 13 :**

**JC Savy** rappelle que sur la question de la réappropriation des berges par les populations, c'est aussi une volonté forte des habitants de Floirac.

**Recommandation 14 :** RAS

**Recommandation 15 :** RAS

**Recommandation 16 :**

**Noëlle Ribot** pense que le côté emblématique du futur ouvrage n'apparaît pas assez dans la recommandation, ce qui lui semble important pour sa réappropriation par les habitants et l'image du sud de l'agglomération.

**Siegrid Pere Lahaille** pense qu'une largeur de 50 m permettrait d'y créer un lieu de vie et non pas uniquement un lieu de passage.

**Michel Lesbats** rappelle la nécessité d'en faire un bel objet, témoin d'une ambition et que l'étude de moyens de cofinancement doit être envisagée. Il faut également essayer de profiter de la future présence du FRAC pour cet espace.

**Jacques Sabirou** ne retrouve pas dans la recommandation la notion de lieu de rencontre ou de vie (commerce, restaurant). Il attire l'attention sur les contraintes environnementales (Natura 2000) pour le dimensionnement de l'ouvrage.

**Christophe Beurois** souligne que la question du belvédère souligne l'idée d'avoir un espace dégagé des flux de circulation et que sa protection vis-à-vis des éléments naturels participe de sa fréquentation.

**Mr Courtois d'Euratlantique** mentionne que la passerelle Eiffel sera elle aussi dédiée reconvertisse en espace public et que les réflexions sont en cours à ce propos. Il souligne la largeur importante de plus de 500 mètres qui impose des réflexions spécifiques. Il craint pour le franchissement Bosc l'envol des coûts et pointe le souci de rentabilité.

***Une recommandation complémentaire sur l'ambition architecturale doit être ajoutée.***

**Recommandation 17 :**

Michel Mercier et d'autres intervenants pense que le principe d'une halte nautique en partie centrale n'est pas réaliste et ne peut être retenu au regard de sa faisabilité technique.

**Recommandation 18 :**

Raccrocher cette recommandation à la n°16

***Une discussion s'engage sur la question de la hiérarchisation des recommandations :***

**Nicolas Florian** rappelle que pour qu'une délibération soit audible, acceptable, il faut qu'elle soit architecturée et ne pas diluer ce qui doit être opposable et ce qui relève des réflexions. Il préconise d'organiser le texte par thématiques.

**Laure Curvale** pense que ce qui s'est dit dans le forum à même valeur que ce qui a été produit dans les ateliers.

**Christophe Beurois** rappelle que la CUB n'est liée à aucune des recommandations et qu'elle est libre de les reprendre ou non.

**Christine Jean** pense qu'il faut garder le caractère de recommandation à toutes les propositions.

**Michel Lalanne** renvoie la responsabilité de la décision au politique et propose de retenir les thématiques suivantes :

- Mobilité
- Impacts
- Pont urbain
- Continuité de la concertation

**Loïc Blondiaux** en tant que garant précise que le rapport des garants aura justement vocation à pondérer les différentes productions des différents dispositifs.

**Christine Jean** rappelle que, si des points font débat, il est possible d'aller déposer des contributions sur le site de la CUB ou dans les registres.

✓ **Planning projet et réunion du 6 janvier 2011**

La date du 20 janvier est retenue pour la clôture réglementaire de la concertation. Un planning général projet est communiqué aux membres du CPC. Une réunion du CPC vers la mi janvier est arrêtée pour travailler à l'évaluation du dispositif et aux modalités de poursuite des travaux du CPC après la clôture de la concertation.

La réunion du 6 janvier est une réunion de restitution de la concertation, principalement articulée autour des recommandations issues des travaux de l'automne. Le principe d'une restitution de ceux-ci par les membres du CPC est acté. Ceux-ci s'exprimeront à ce titre et non pas en tant que représentant de leur association.

Une proposition formelle d'organisation sera communiquée au plus vite par l'animation amis on retient d'or et déjà le principe de restitution des recommandations par thématique avec parole à la salle après chaque présentation.

Du point de vue communication, les éléments suivants sont arrêtés :

- Cartons d'invitation aux élus et institutionnels
- Cartons numériques pour la diffusion Web et réseaux associatifs
- 3 avis dans la presse
- Distribution de flyer dans les quartiers

*Fait à Savigné sous le Lude, sur la base du verbatim enregistré, le 22 décembre 2010,*

*Pour l'animation, C. BEUROIS, Médiation et Environnement*



*Pour les Garants, L. BLONDIAUX*



Pièces annexes

- Listes des participants à la réunion du 17/12/10